Il faut arrêter la généralisation des concessions des infrastructures routières

(Article à paraitre dans le bulletin de l'UIT-CGT de décembre 2013)

Une vingtaine de projets routiers sur le réseau national non concédé engagés et susceptibles d'être lancés dès 2014 dans la cadre des futurs contrats de Plan Etat/Régions multimodaux (2014-2020), proposés par le rapport DURON, pourrait, selon le ministre chargé des transports, se réaliser dans le cadre de nouvelles concessions autoroutières ; Cela est envisagé pour de nombreux tronçons de routes nationales (RN12/RN154 entre Dreux et Chartres, RCEA dans l'Allier, RN 480 contournement de Grenoble …). **La CGT réaffirme son opposition.**

En réalité depuis la privatisation des sociétés d'autoroutes publiques en 2005, ce sont des milliards € annuels volés à la France qui vont dans les poches des concessionnaires et des actionnaires. Une manne qui enfle à rythme constant, (8 milliards € de chiffres d'affaires en 2012) mais dont l'Etat qui en est privé et en aurait besoin, ni les usagers n'en profitent ! D'ailleurs la Cour des comptes a dénoncé dans son dernier rapport « l'incapacité de l'Etat à imposer aux concessionnaires le respect de leur obligations et constate notamment des tarifs manipulés et une qualité des chaussées dégradée ».

La commission Européenne vient d'être saisie par le Gouvernement sur la pratique de l' « adossement » aux concessions existantes (avec les groupes Vinci, Eiffage et Abertis qui se déclinent en filiales ASF, SANEF, Cofiroute, APRR, Escota, A'lienor..). En réalité, l'Etat prévoit de repousser de trois ans, à fin 2033, les concessions actuelles, en contrepartie de l'engagement des sociétés d'autoroutes privées de s'engager sur la réalisation de ces projets. Au bas mot, les sociétés se partageraient le « nouveau gâteau » de plus de 3 milliards € d'investissement et se rémunèreraient sur la manne de milliards € de chiffres d'affaires, issue des péages, sur laquelle la Cour des comptes fait observer des « manipulations de tarifs ».

La CGT exige que l'Etat, qui a en charge l'encadrement tarifaire, apporte une analyse transparente sur les tarifs des sociétés d'autoroutes. **Après les scandaleuses privatisations des sociétés d'autoroutes publiques en 2005, on est loin de la perspective du retour des autoroutes dans le giron de l'Etat comme le revendique la CGT.** De plus, les concessionnaires ne se privent pas de mener à leur guise les restructurations de leurs activités notamment celle des péagistes en réduction drastique ni de faire des économies sur les activités de viabilité et de sécurité : par exemple la direction d'APRR qui souhaite instaurer différents niveaux de services sur accident et véhicule et cela dans le cadre des renégociations de son contrat de plan avec l'Etat. Est-il acceptable que l'Etat ne joue pas de ses prérogatives de puissance publique pour faire un contrôle économique, financier et fiscal de ces sociétés.

La CGT a décidé de dénoncer ces projets dans les territoires et au sein des directions interdépartementales des routes (DIR) en charge du réseau national non concédé et des sociétés d'autoroutes et d'agir en mobilisant les salariés et populations et associations environnementale et d'usagers ainsi que les élus.